

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 29 avril 2004**

Présents

| | | |
|-----------------|------------------------|----------|
| Exécutif | M. Marc MICHELA | maire |
| | Mme Marie-Rose CHARVOZ | adjointe |
| | M. Michel PERILLAT | adjoint |

Conseil Municipal Mmes Lesley CHERUBINI, Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER, MM. Alain CORTHAY (Président), André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Etienne MURISIER, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT, Florio TOGNI

| | | |
|---------------------------|--------------------|------------|
| Personnel communal | MM. Robert RAVASIO | comptable |
| | Michel VAZQUEZ | secrétaire |

Absent(e)s excusé(e)s

-

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2004
2. Communications diverses du Maire
3. Première lecture des comptes 2003
4. Rapports des commissions
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2004

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Marlène Favre demande la 1^{ère} correction, en page 7, point 6) lettre j) :
→ « ... Marlène Favre informe que **M. Pierre** *Charles* Veuillet a remarqué... ».
- 2^{ème} correction indiquée par le Maire en réponse à la question d'André Favre, en page 2, point 2), lettre a), 2^{ème} paragraphe :
→ « ... Pour cette année **(2003)**, Meinier **reçoit** *devrait recevoir* CHF 4'300'000.- environ (4.3 mios) ; voici les montants - arrondis - reçus ou estimés : en ~~2000~~ **1999** = 6.3 mios, ~~2001~~ **2000** = 6.7 mios, ~~2002~~ **2001** = 3.7 mios, et en ~~2003~~ **2002** = 3.7 mios. ».
- 3^{ème} correction par le Président en page 6, lettre d) :
→ « ... il y a un immense trou sur le chemin *Bouchat* **des Combes**. ».

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, le Président informe qu'il a reçu un courrier de la Société Genevoise d'Utilité Publique, avec la possibilité donnée aux communes d'adhérer à leur société. Documents mis en circulation.

D'autre part, concernant la pétition pour le maintien du poste de police de la Pallanterie, Collonge-Bellerive précise dans un courrier que la pétition, adressée à la population par le biais des communes avoisinantes intéressées, va être mise sur pied. Pour ce faire, un membre du Conseil est prié de se rendre à la séance correspondante qui aura lieu le 6 mai 2004 ; Marlène Favre se propose.

2) Communications diverses du Maire

- a) **Verrée de Guy Jotterand** : elle aura lieu comme annoncé le 30 avril 2004 à 18h à la mairie.
- b) **Rapport administratif et financier 2003** : les commissions sont priées de bien vouloir rédiger et transmettre leurs rapports d'ici fin mai 2004.
- c) **Renaturation de la Seymaz** : Pour rappel, un groupe d'accompagnement s'est formé il y a deux ans, en reprenant le projet initial qui avait été fait par l'Etat et qui avait rencontré l'opposition de pratiquement tous les riverains. Le nouveau projet a reçu l'approbation de l'Etat, et il est prévu d'élargir la discussion à toute la zone concernée par les drainages de la Seymaz, en plus des propriétaires, riverains, et paysans touchés par les terrains inondables. Quand tout sera en ordre, une demande d'autorisation de construire sera déposée, en principe fin mai 2004.
Concernant les chemins qui seront créés ou aménagés dans cette zone, la commune devra évidemment donner son préavis.
Enfin, il est tenu compte du projet des Trois-Nants dans la renaturation de la Seymaz.

- d) **Echange des chemins Cherdets (Gy) et Fiez (Meinier)** : Une verrée d'inauguration aura lieu sur place, à la croisée des chemins, le 11 juin 2004 à 19h, en présence des Conseils municipaux des deux communes.
- e) **Maison route de Gy 19** : La commune va acquérir la propriété de Madame Hélène Gillioz, dont la commune est locataire depuis de nombreuses années, au prix de CHF 425'000.- + frais divers, soit environ CHF 450'000.- au total, sur la base d'un rapport d'expert. Les servitudes grevant cette propriété seront abrogées par la même occasion. Ces locaux seront utilisés comme local communal mis à disposition de l'école de musique et des aînés, et en prévision de l'extension de la mairie.
- f) **Ecole, petite enfance, parascolaire** : Suite à la rencontre avec Mme Elliot, inspectrice, l'ouverture une classe supplémentaire est nécessaire pour pallier au surcroît d'effectif. Ceci demande une nouvelle organisation pour les enseignants : deux d'entre eux auront dès la rentrée 25% d'activités dédiées à cette organisation. Il faudra donc des locaux adéquats pour ces tâches. De plus, après clôture des inscriptions pour la petite enfance, nous arrivons à un total de 30 enfants, alors que la capacité maximum est de 20, ce qui représente 33% d'augmentation en un an. Par ailleurs, une étude menée par le département ad hoc a démontré que la tendance pour Meinier est à une augmentation d'effectifs relativement forte dans les années à venir, en fonction des futures constructions et de l'évolution de la commune. Plusieurs possibilités ont été envisagées au sein de l'exécutif, soit :

1. **Container** : installer un container-chalet dans la cour, collé au jardin à proximité immédiate de l'ancienne école – ancien local de vote, pour y accueillir les 10 enfants étant en trop pour la petite enfance ;
2. **Berthet** : petite enfance en totalité à Berthet, avec un coût d'aménagement estimé de CHF 100'000.- pour l'adaptation des sanitaires et la sécurité incendie notamment, la finalité étant que la petite enfance et une crèche soient ensuite au centre du village (en comparaison, l'aménagement des combles qui permettrait également de libérer des locaux reviendrait à environ CHF 350'000.-). Cette éventualité a été discutée et préavisée favorablement lors d'une discussion ce jour avec le responsable de l'Etat, M. Sormani. Ainsi, le parascolaire pourrait être descendu dans le jardin d'enfants actuel, afin de mieux disposer de l'espace à disposition. Pour le parascolaire, des synergies pourraient être trouvées avec La Rampe – comme c'est déjà en partie le cas actuellement. NB : le parascolaire n'est pas souhaitable à Berthet pour des raisons de sécurité ; en effet, les élèves doivent pouvoir se rendre dans le parascolaire sans avoir à traverser de route, et encore moins une partie du village. Pour la petite enfance, le problème ne se pose pas puisque ce sont les parents ou proches qui amènent les enfants en voiture, pour lesquelles l'accès est déjà tout à fait adapté - sous réserve d'y rajouter éventuellement un peu de matière du Salève.
3. **Maison Chavaz** : dans un premier temps, le parascolaire pourrait y être déplacé, bien qu'elle soit moins adaptée et que son aménagement reviendrait beaucoup plus cher. La petite enfance ne peut pas y être installée pour des raisons de sécurité. Sinon, il y a aussi la possibilité, en attendant, de l'acheter pour la louer ; en effet, la commune a un réel intérêt à acheter cette maison pour préserver les intérêts communaux futurs de cette zone.

Avec une de ces options, les besoins immédiats pourraient être couverts pendant cinq ans environ. Selon l'inspecteur de l'Etat, la meilleure solution consiste à aménager Berthet, et il s'est engagé à nous soutenir dans cette éventualité. Les aînés qui occupent actuellement la campagne Berthet récupérerait alors le gîte des aînés

initial, au 19 route de Gy, en y aménageant le chauffage. Comme le font remarquer certains, il faudra agir très vite pour que tout cela soit prêt pour la rentrée, et engager le personnel supplémentaire nécessaire, dont une jardinière d'enfants entre autres. De plus, il est important de réunir rapidement les partenaires concernés pour les informer de ces changements.

Le Maire résume les choix découlant de cette discussion, soit : la campagne Berthet provisoirement pour la petite enfance, la maison Chavaz à louer immédiatement si on l'achète, en attendant son affectation définitive, ancienne école pour le parascolaire en tenant compte de synergies avec La Rampe, et pas d'aménagement des combles de l'école dans l'immédiat.

Personne ne s'opposant à ces conclusions, le Président propose un vote d'intention du Conseil pour choisir l'option voulue :

- **Berthet** : le Conseil se prononce pour, à l'unanimité ;

- **Container** : aucune voix.

- g) **Achat maison Chavaz** : Une proposition avait été faite à CHF 1'000'000.- (1 mio) sur la base d'une expertise. Pour sa part, M. Chavaz en demande CHF 1.5 mio, mais au minimum CHF 1.3 mio. Puisque les besoins sont moins urgents au vu de la discussion précédente, il est décidé de louer la maison en cas d'achat, et de maintenir l'offre initiale à CHF 1 mio. Pour couvrir l'amortissement, et si l'achat se fait à CHF 1.3 mio, le loyer devrait être fixé à environ CHF 7'000.-, mais un loyer de CHF 5'000.- paraît plus réaliste selon l'état actuel du marché.
- h) **Centre du village** : Un débriefing de l'assemblée du 9 mars 2004 a été effectué avec MM. Rougemont et Bugna, en signalant que la population avait ressenti un certain décalage entre la présentation par trop théorique – notamment du centre du village - et les réalités de la commune. Ils ont été informés que les décisions sont reportées d'une année pour le projet de centre sportif, tant que nous ne connaissons pas l'état définitif des finances, mais que le travail relatif au centre du village pourra se poursuivre en attendant. M. Bugna a fait son mea culpa quant à la confusion faite sur les échéances des autorisations du centre sportif ; l'autorisation pour les vestiaires serait valable jusqu'en mars 2005, ce qui est de toute façon insuffisant puisque les résultats des comptes ne seront connus qu'à ce moment-là. Par conséquent, la prorogation va être demandée. Le Maire présente le tous ménages qui va être distribué à la population, contenant un résumé de l'assemblée du 9 mars, l'information relative au report du centre sportif, la situation financière de la commune, la création d'un groupe pluridisciplinaire qui piloterait le projet. Une discussion s'ensuit au cours de laquelle plusieurs membres du Conseil expriment leur scepticisme quant à l'utilité de la présence de trois habitants dans ce groupe pluridisciplinaire ; nous préférons consulter la population par voie d'assemblée communale. Pour clore ce chapitre, un vote d'intention a lieu sur l'intégration ou non de 3 habitants de la commune. Résultat : 2 voix pour, 11 contre et 1 abstention. Par contre, tout le monde est favorable à l'idée d'intégrer les personnes citées précédemment – comme un médecin par exemple, pour le rôle particulier et spécifique qu'elles auront à jouer.
- i) **Centre sportif** : Un groupe de sept « référendaires potentiels » ont été reçus en Mairie, en présence également de Michel Périllat. La discussion a été très constructive et positive, et a permis de répondre à de nombreuses questions qu'ils se posaient, notamment sur la collaboration entre communes, sur les accès au centre sportif, sur l'entretien du terrain et le coût de celui-ci, l'entreposage du matériel, etc... même si la majorité des réponses avaient déjà été donnée lors de l'assemblée communale. A aucun moment le groupe n'a manifesté l'intention de s'opposer au projet - alors qu'ils avaient été les initiateurs du référendum contre le premier projet

en 2002, et le coût du nouveau projet n'a pas été rediscuté non plus. Les projets futurs de la commune ont aussi été évoqués, et des informations globales leur ont été fournies à cette occasion, par souci de transparence ; ils étaient d'ailleurs très favorables au développement du centre du village. A la remarque de certains trouvant que cela crée un précédent et favorise une catégorie d'habitants, il est précisé que ces informations n'ont rien de confidentiel puisqu'elles peuvent être obtenues par tout habitant de la commune qui le souhaite sur rendez-vous, à la mairie, ou sur les procès-verbaux du Conseil ; d'autre part, cette visite répondait à la proposition faite par la commune lors de l'assemblée du 9 mars de recevoir toute personne opposée au projet ou désirant en discuter.

3) Première lecture des comptes 2003

Le Maire rappelle le processus de l'établissement des comptes et les rôles de chacun dans cette lecture : le maire doit présenter les comptes, et le contrôle du Conseil s'établit par la commission des finances, en plus de la fiduciaire mandatée pour un contrôle supplémentaire, qui provient du service de la Surveillance des communes – et qui n'a d'ailleurs rien trouvé à redire sur les comptes, très bien tenus. Le Maire reprend donc les dépassements ainsi que les sommes non dépensées uniquement, en les explicitant, même si tous les comptes détaillés sont remis aux présents par souci de transparence. Il rajoute que le comptable, le Maire, ou le président de la commission des finances - Pierre Pricat, sont à disposition pour toute explication complémentaire si nécessaire.

Pierre Pricat informe que la commission a effectivement passé en revue les comptes, dont les chiffres jouent, et précise que depuis le passage au post-numerando, il est très difficile de piloter tout ça. Il présente quelques graphiques qui démontrent clairement que les charges sont en légère augmentation – bien que tout à fait normale, mais que la forte baisse des recettes provient d'estimations trop optimistes, fournies par le département concerné, au niveau des rentrées fiscales qui devaient nous revenir. Un autre schéma montre qu'à Meinier, les charges incompressibles représentent 80% du total, la part sur laquelle on peut influencer n'étant donc que de 20%, comme dans la plupart des autres communes précisent le Maire et le comptable.

Le Maire liste les trois comptes d'investissement qui sont en dépassement :

- La Rampe, dépassement de CHF 254'574.13
- Ecole, économie de CHF 43'352.16
- Centre sportif, dépassement du crédit d'étude de CHF 259'658.40.

Le Maire et Michel Périllat donnent les explications relatives à ces différences. Le Président remercie le comptable, la commission des finances et l'exécutif pour le travail effectué et la clarté des chiffres.

4) Rapports des commissions

a) ASAD – Action Sociale & Aide au Développement

Bernard Piguet a assisté à diverses assemblées et évènements au sein d'organismes que nous subventionnons ou auxquels nous versons des dons, qu'il expose en bref :

- institution Le Trialogue – réseau solidaire entre retraités, chômeurs et professionnels
- journée mondiale de la Santé – sécurité routière
- signature de la Charte européenne pour la sécurité routière, au nom de Meinier
- remplacement du bibliobus – bus plus grand, large choix

- CAD centre d'animation pour les retraités – lieu de rencontre, formation, loisirs
- repas des retraités du 22 avril – 28 présents, repas préparé par le Café de la Tour
- le prochain repas des aînés aura lieu le 19 ou 20 mai 2004.

b) PEEJ – Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans)

Florio Togni indique que les jardinières d'enfants ont fait un petit déjeuner avec parents et enfants. Marie-Rose Charvoz rajoute que des devis sont en cours pour la réfection des jeux au sol, qui tiendront compte des dessins réalisés par les enfants.

c) EEV – Environnement & Espaces Verts

Etienne Murisier fera un résumé après les séances des 30 avril et 11 mai prochains.

d) ARA – Agriculture, Routes & Assainissement

Olivier Ménétreay : rien à signaler de particulier, hormis le fait que Marc Loosli continuera la tournée des poteaux de signalisation dès qu'il le pourra.

e) GEBA – Gestion des Bâtiments

Martine Schlatter informe qu'un accident a eu lieu à l'école à cause d'une grille non scellée se trouvant au-dessus d'un vide sanitaire (1m50 environ), qui a été soulevée par des enfants et dont l'un d'eux est tombé dedans ; plusieurs points de suture à la clé. Le nécessaire a dû être fait selon Michel Périllat, qui contrôlera.

Le Président prévient que la tente a de nouveau subi un choc sur une des barres et est déchirée sur une petite partie de la toile. Michel Périllat va voir avec Marc Loosli, ce dernier ayant pris des photos.

Martine Schlatter demande que le toboggan-cabane « Robinson » soit vérifié car des vis sortent, une marche est bancalée.

f) SCL – Sport, Culture & Loisirs

Un petit rapport sera fait suite à la prochaine séance sur les feux pyroméloriques, annonce André Favre.

g) FIN – Finances

Pierre Pricat n'a rien d'autre à signaler pour aujourd'hui.

h) IRV – Information, Réclamations & Votations

Rien de particulier selon François Mégevand.

i) AME – Aménagement

Le Président rappelle que juste avant le prochain Conseil, le 13 mai à 20h, Pascal Tanari fera une présentation du Plan Directeur Communal (PDC). La présentation à la population prévue le 9 juin est reportée en septembre 2004. Lors du dernier Conseil de l'année en juin, une deuxième présentation du PDC aura lieu, qui tiendra compte des remarques et modifications demandées le 13 mai.

5) Divers

- a) **Election du bureau du Conseil** : Le Président propose qu'une rotation soit effectuée au sein du bureau du Conseil à la fin de ce mandat, ce qui est une possibilité et non une règle, ce qui signifie que le vice-président devienne président, le secrétaire devenant vice-président, et quelqu'un du Conseil prenant le poste de secrétaire. L'élection du nouveau bureau aura donc lieu lors de la prochaine séance.
- b) **Fontaine de Corsinge** : Bernard Piguet revient à la charge, à la demande de Pierre et Charles Veillet, concernant la haie qui doit être mise en place à côté de la fontaine pour éviter le problème évoqué lors du dernier Conseil.
- c) **Bourru** : André Favre demande où en est l'idée émanant de Florio Togni d'organiser une séance avec les partenaires du Bourru pour clore cette manifestation de façon officielle.
- d) D'autre part, il demande que les ASM interviennent à **Essert** pour réduire la circulation qui n'a pas sa raison d'être à cet endroit.
- e) **Panneau 50 km/h à Essert** : Enfin, André Favre réitère sa demande pour que ce panneau soit supprimé ou remplacé par un panneau 40 km/h, puisque c'est un chemin « Bordiers autorisés » signifiant que la circulation y est interdite.
- f) **Circulation -bis** : Léon Piller appuie ces deux remarques en confirmant que de nombreux véhicules empruntent impunément des chemins agricoles.
- g) **Fontaine au Carre d'Aval** : Martine Schlatter signale qu'elle fuit en-dessous, à réparer.
- h) **Groupe pluridisciplinaire** : Florio Togni demande si un cahier des charges de ce groupe qui va être formé sera établi. Le Maire répond qu'une proposition d'élaboration est en cours, la finalité de ce groupe étant la mise sur pied d'un concours.
- i) **Rond-point** : Pierre Pricat a trouvé les rond-points de Puplinge et de Thônex très sympa, et se demande pourquoi il ne serait pas possible de faire de même à Meinier. Le Maire précise que le prix pour le rond-point de Puplinge par exemple est de CHF 450'000.-. La commission pourrait se charger de plancher sur une décoration florale, à un coût plus raisonnable.
- j) **Bar de la buvette** : Martine Schlatter demande où en est la réfection prévue. Michel Périllat rappelle que M. Vidonne était en arrêt accident jusqu'à tout récemment et qu'il devait effectuer d'autres tâches pour la commune avant ce travail ; le nécessaire devrait maintenant être effectué sans délai.
- k) **Journée européenne des voisins le 26 mai 2004** : Marie-Rose Charvoz rappelle cet évènement et invite chacun et chacune à prendre des initiatives en créant un contact avec ses voisins, pour contribuer au succès de celle-ci.
- l) **Fanfare** : Marlène Favre rappelle la fanfare le 8 mai 2004.
- m) Et le Président donne rendez-vous samedi 1^{er} mai aux membres du Conseil pour la manifestation qu'il n'est pas nécessaire de citer (NDR : **Courir pour aider**).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 13 mai 2004 à 21h00

La Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal

Le Président du Conseil Municipal

Meinier, le 6 mai 2004 /mv